



ÉCOLE DOCTORALE 355
Espaces Cultures Sociétés

JOURNÉE DE RENTRÉE

ED 355 « ESPACES, CULTURES, SOCIÉTÉS »

MARDI 21 OCTOBRE 2025

(Aix*Marseille
université

L'équipe de l'ED 355

3 interlocutrices à votre écoute

Mme Valérie MARTIN



Gestionnaire de Scolarité



Inscriptions et soutenances



Valerie.martin.1@univ-amu.fr

3 interlocutrices à votre écoute

Mme Laetitia ROUX-LUZI



Assistante de direction



Administration, suivi et formations, communication



Laetitia.roux-luzi@univ-amu.fr

3 interlocutrices à votre écoute

Mme Laure VERDON

Professeure d'histoire du Moyen Âge
occidental

Directrice de l'ED 355

laure.verdon@univ-amu.fr

Des représentants des doctorants élus

5 représentants des doctorants

- Emma MONIER (LAMPEA)
- Luc DIATTA (CEREGE)
- Julien PANAGET (TELEMMe)
- Appoline HAQUET (MESOPOLHIS)
- Maxime HENNINGER (IDEAS)

1 adresse électronique unique pour les joindre :
repdoced355@gmail.com

La structure du doctorat

La structure du diplôme de doctorat

Un diplôme correspondant au plus haut diplôme de l'enseignement supérieur :

Le doctorat est un diplôme de troisième cycle de 8 années d'études après le baccalauréat. Il se prépare au sein d'une école doctorale, après obtention d'un diplôme conférant le grade de master ou d'un niveau équivalent. Cette formation permet d'obtenir, après soutenance d'une thèse, le grade de docteur.

(source Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - MESRI)

*Il correspond à la première marche d'entrée dans la carrière académique :

c'est une formation professionnalisante

*L'établissement est accrédité pour délivrer le diplôme

*Charte du doctorat : c'est un engagement contractuel entre les parties

*Le statut du doctorant est à la fois celui d'étudiant et celui de chercheur : si vous bénéficiez d'un contrat doctoral, vous êtes membre à part entière du laboratoire de recherche auquel vous êtes rattaché.e

Textes de référence

- **Arrêté du 25 mai 2016** fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat
- Décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche
- Décret n° 2021-1233 du 25 septembre 2021 relatif au contrat doctoral de droit privé.
- **Arrêté du 26 août 2022**, modifiant l'arrêté du 25 mai 2016.



Textes accessibles sur [Legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)

Une structure fixée par une réglementation européenne et nationale :

Le diplôme du doctorat relève du RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles.

À ce titre, il correspond à une formation à la recherche par la recherche et représente une expérience professionnelle de recherche.

LE DOCTORANT EST ACTEUR A PART ENTIERE DE SA SCOLARITE : TOUTES LES PROCEDURES SONT DEMATERIALISEES DEPUIS 2022 VIA LA PLATEFORME ADUM (Accès Doctorat Unique et Mutualisé)

À ce titre, le doctorat se définit par :

-Un «parcours» scientifique reposant sur le respect de l'éthique des métiers de la recherche (intégrité scientifique) :

Arrêté du 22 août 2022:

2-L'intégrité scientifique : l'article 16 de la LPR précise que les travaux de recherche respectent les exigences de l'intégrité scientifique visant à garantir leur caractère honnête et scientifiquement rigoureux, et à consolider le lien de confiance avec la société. **Les nouvelles dispositions relatives à l'intégrité scientifique instaurées par l'arrêté du 22 août 2022** créent un véritable parcours, de l'inscription en doctorat avec la signature de la charte du doctorat (article 12) jusqu'à la soutenance de la thèse et la prestation de serment (article 19bis).

La charte du doctorat : cette Charte doit être signée par le doctorant et le directeur de thèse au cours de l'année universitaire.

- Une structure en blocs de compétences (BC) :

Arrêté du 22 février 2019 fixe **les 6 blocs de compétence du diplôme de doctorat**

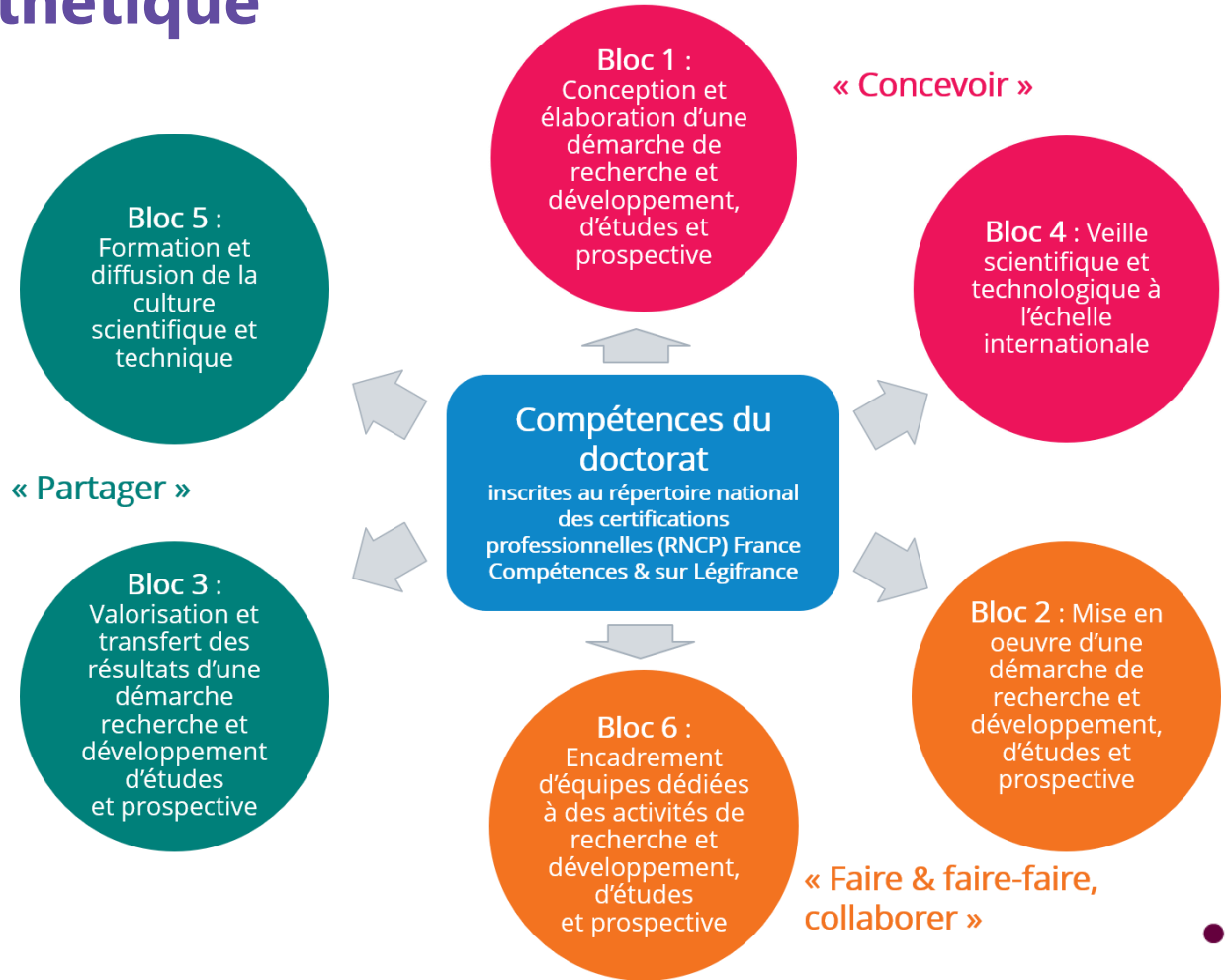


Présentation synthétique

Arrêté du 22 février 2019

Définit les **compétences des diplômés du doctorat** et inscrit le doctorat au RNCP

Article 2. La délivrance du doctorat **certifie la capacité à produire des connaissances scientifiques nouvelles de haut niveau** ainsi que **l'acquisition et la maîtrise de blocs de compétences communs à l'ensemble des docteurs** et liés à leur formation par la recherche.



À ce titre, le doctorat est validé par :

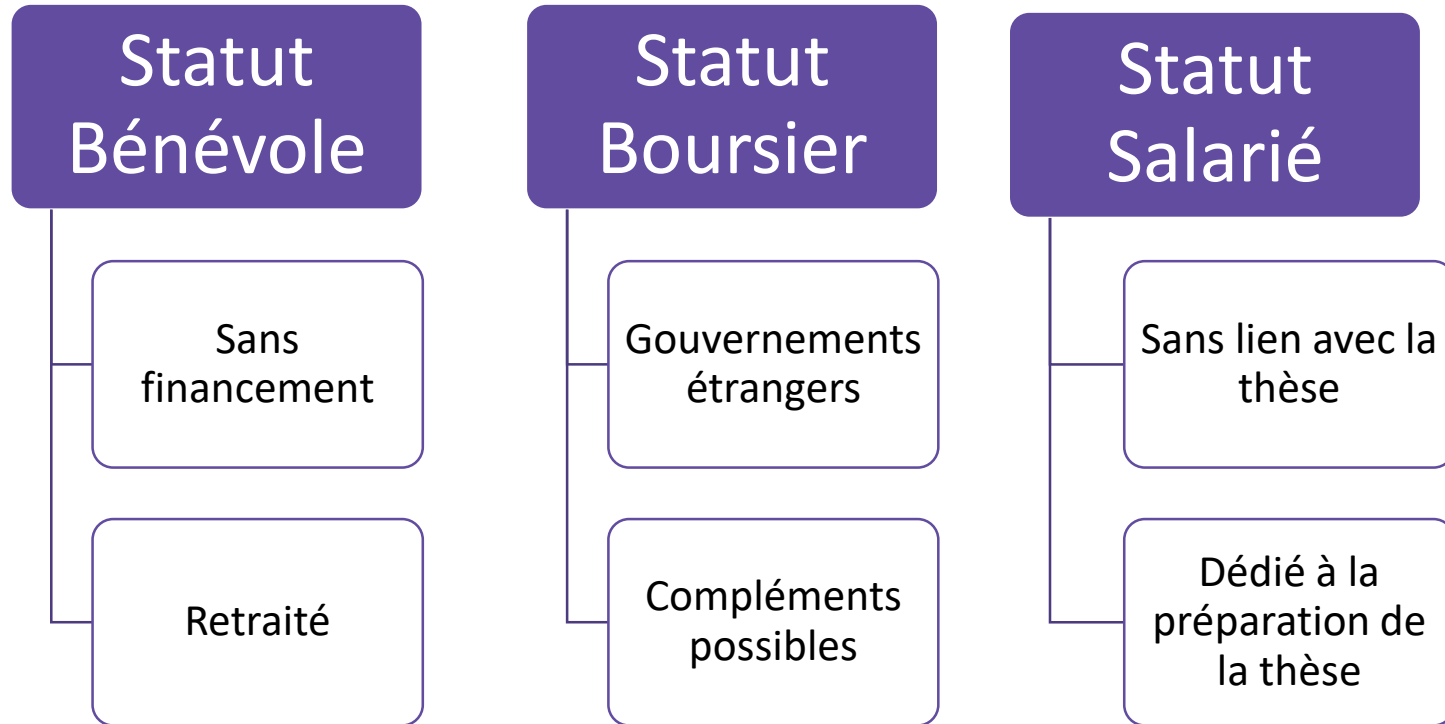
- **la soutenance d'une thèse.** L'ED 355 n'exige pas la publication d'article en préalable de la soutenance.

- **la validation de 100h de formation (50h de formation scientifique + 50h de formation professionnalisante).** 3 formations sont obligatoires, dès le passage en 2^{ème} année : Ethique de la recherche, Intégrité scientifique, Sensibilisation à la science ouverte

Possibilité de réduire le nombre d'heures (contrat CIFRE, doctorants salariés, etc.)

- Pour les doctorantes et doctorants en contrat doctoral, l'accomplissement de missions complémentaires (au contrat: CME, valorisation, etc.)

Les statuts des doctorants





1. Doctorants sans financement dédié à la thèse

- Différentes situations :
 - Soutien familial
 - Ressources propres, prêt bancaire
 - Job alimentaire
 - Retraite



2. Doctorants bénéficiant d'une bourse

- Nombreuses sources de financement :
 - Bourses attribuées par des gouvernements étrangers
 - Bourses Ministère Affaires Etrangères français (Prog. Hubert Curien Toubkal Maroc / Cèdre Liban / Procope Allemagne...), Campus France
 - Aides Mobilité diverses



3. Doctorants avec financement non-dédié à la thèse

- Les enseignants du premier et second degré
 - Décharge de service d'enseignement possible (décret n°2000-552)
 - Possibilité de détachement sur contrat doctoral ou ATER
 - Autorisation du rectorat
- Autres professions : libérales (avocat, ...) ; artistes...

4. Doctorants financés :

recrutés par l'établissement d'inscription sur financement ministériel

- Le MESR finance plusieurs contrats doctoraux de droit public (arrêté 2009)
 - Les contrats doctoraux Normaliens (PSL Paris, Paris-Saclay, Lyon)
 - Les contrats doctoraux des EFE (Athènes, Madrid, Rome, IFAO, EFEO)
 - Les contrats doctoraux handicap (campagne nationale annuelle)
 - Les contrats doctoraux établissement : contingent « classique », Inter-ED, Président

5. Doctorants recrutés par l'établissement d'inscription sur autre financement (public ou privé)

- Autres financements publics :
 - Ministères (Défense-AID, Ministère de la culture, Ministère de la santé)
 - ANR
 - Région (EJD)
- Fondations et sociétés savantes
 - Institut des Amériques
 - Autres
- Union européenne : Financement Marie Curie (MSCA), SCHADOC



6. Doctorants recrutés par un tiers dans le secteur privé

- Secteur privé
 - Entreprise privée
 - Certaines collectivités
- Type de contrat :
- Convention Industrielle de Formation par Recherche en Entreprise CIFRE :
L'entreprise, de droit français, recrute en CDI ou CDD un diplômé de niveau Master à qui elle confie une mission de recherche. Les travaux constitueront l'objet de la thèse du salarié-doctorant.
- **Le laboratoire de recherche académique** encadre les travaux du salarié-doctorant, à ce titre ce dernier est inscrit dans l'école doctorale de rattachement du laboratoire.
 - Contrat doctoral de droit privé



7. Doctorants recrutés par un tiers dans le secteur public

- Les EPST (CNRS, Inserm, INRAE, Inria, INED, IRD)
 - Contrat doctoral de droit public (au sens 2009)
 - Contrat de recherche (CDD 3 ans)
- Les autres administrations publiques
 - Collectivités locales
 - Administrations d'Etat (COFRA)

Deux régimes d'inscription

- Doctorants à temps plein : ont un financement dédié à la thèse = durée légale de la thèse est de 3 ans (inscription dérogatoire à partir de la 4^{ème} année)

- Doctorants à temps partiel : ne bénéficient pas d'un financement dédié à la thèse = durée légale de la thèse est de 6 ans (inscription dérogatoire à partir de la 7^{ème} année)

Réinscription obligatoire chaque année en début d'année universitaire :

l'article 11 de l'arrêté du 25 mai 2016, modifié le 26 août 2022, précise que "L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et, à partir de la deuxième inscription, du comité de suivi individuel du doctorant."

Comment fonctionne l'ED 355 ?

À quoi sert une Ecole Doctorale ?

Une école doctorale est la structure institutionnelle qui encadre le déroulement du doctorat en veillant au respect des cadres légaux et en mettant en œuvre la politique d'admission en doctorat de l'établissement.

- organise la scolarité des doctorants
- organise les concours relatifs aux contrats doctoraux ministériels
- contribue au financement des missions
- valide la composition des CSI
- valide les formations

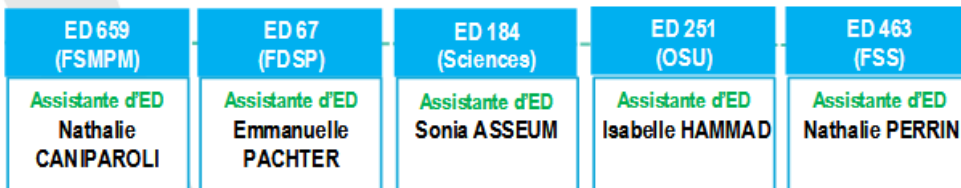
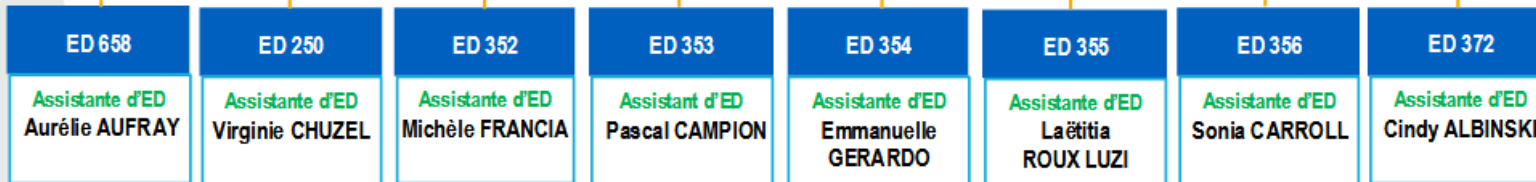
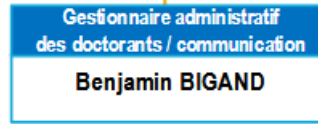
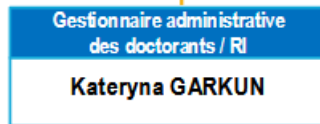
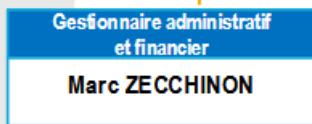
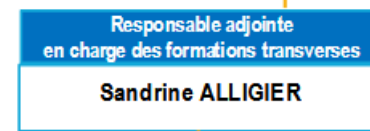
La direction d'une école doctorale donne un avis sur :

- les inscriptions et inscriptions dérogatoires
- au moment de la soutenance: rapporteurs, composition du jury, autorisation de soutenance au vu des rapports (délivrée par l'établissement)
- elle signe les conventions

L'ED 355 FAIT PARTIE DES 13 ED D'AMU QUI FORMENT LE COLLEGE DOCTORAL



- ED 67 Sciences juridiques et politiques (SJP)
- ED 184 Mathématiques et Informatique de Marseille (MIM)
- ED 250 Sciences chimiques (SC)
- ED 251 Sciences de l'environnement (SE)
- ED 352 Physique et sciences de la matière (PSM)
- ED 353 Sciences pour l'Ingénieur (SPI)
- ED 354 Langues, lettres et arts (LLA)
- ED 355 Espaces Cultures Sociétés (ECS)
- ED 356 Cognition, Langage, Education (CLE)
- ED 372 Sciences économiques et de gestion (SEG)
- ED 463 Sciences du mouvement humain (SMH)
- ED 658 Sciences du vivant (SDV)
- ED 659 Recherches biomédicales (RBM)



— Rattachement hiérarchique
- - - Rattachement fonctionnel

Les caractéristiques de l'ED 355

Une ED de sciences Humaines et sociales :

- La présence de doctorants qui ne bénéficient pas d'un financement dédié à la thèse**
- Des sujets de thèse qui n'émanent pas, dans la majorité des cas, d'une équipe de recherche**

Un lieu d'accueil

Maison méditerranéenne des sciences de l'homme
Bâtiment C
1^{er} étage



14 disciplines de doctorat

- **Anthropologie**
- **Archéologie**
- **Architecture**
- **Démographie**
- **Etudes romanes**
- **Géographie**
- **Histoire**
- **Histoire de l'art**
- **Préhistoire**
- **Mondes arabe, musulman et sémitique**
- **Sciences de l'antiquité**
- **Sociétés et cultures d'Asie**
- **Sociologie**
- **Urbanisme**

20 Unités de recherche

□ 17 UMR

CCJ, CEREGE, CNE, CREDO, ESPACE, IDEMEC, IMAF, IRAA, IRASIA, IREMAM, LA3M, LAMPEA, LEST, LPED, MESOPOLHIS, TDMAM, TELEMME

□ 1 Unité de recherche

LIEU

□ 2 Laboratoires de l'ENSA-M

INAMA, PROJECTS

**Un environnement scientifique associant
Aix et Marseille**

QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT LES DOCTORANTS

- environ 250 inscrits par an (3000 doctorants à AMU)
- 53% de doctorantes en 2023
- une quarantaine de soutenances par an.
- une trentaine de doctorant.e.s étrangers.

Quelle structure ?

Conseil scientifique



```
graph TD; A[Conseil scientifique] --> B[Bureau]; B --> C[Directrice];
```

Bureau

Directrice

Conseil scientifique de l'ED

26 membres

- ◆ 16 membres internes (dont 13 représentants des UR, la direction de la MMSH, et 2 représentants Biats)
- ◆ 5 membres extérieurs
- ◆ 5 représentants des doctorants

Rôle du conseil scientifique :

- Adopter une politique d'admission en doctorat en accord avec le collège doctoral : délibération sur et établissement des critères de sélection des candidatures aux contrats doctoraux AMU; auditions des candidat.e.s; délibération et pré-classement pour les contrats doctoraux Inter-ED, handicap, Emploi Jeune Doctorant (Région)

- Veiller à la qualité de la formation doctorale : délibération sur les critères de soutien aux missions des doctorants; accord sur les formations délivrées par l'ED; organisation de manifestations scientifiques destinées aux doctorant.e.s: JE scientifique, manifestations en lien avec l'après-thèse (JE «Après la thèse dans le monde extra-académique» 7 novembre 2024); relations avec l'environnement académique, socio-économique et culturel, international.

- Etablir un pré-classement pour les prix de thèse

Bureau de l'ED

◆ Composition

5 membres du Conseil scientifique dont 1 doctorant

Assistante de direction

Directrice

◆ Fonctions

Gestion des cas particuliers

Inscriptions et réinscriptions dérogatoires

Dispenses de master

FOCUS SUR LES FORMATIONS

Formations scientifiques

Unités de recherches

Ecole doctorale

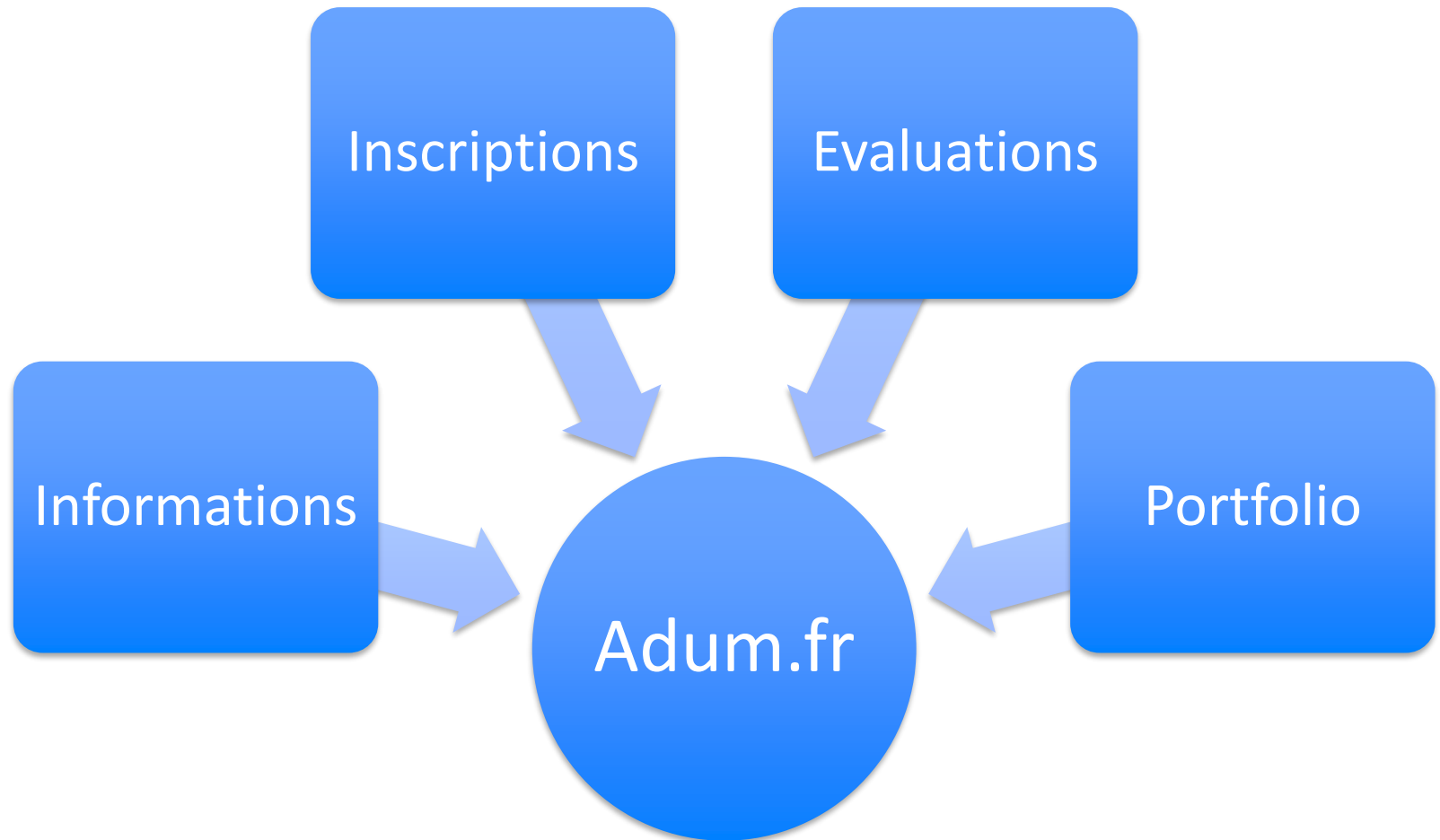
Direction de la Formation Doctorale

Formations hors catalogue

Formations hors-catalogues

- Il est possible de valoriser des **formations « hors catalogue »** organisées par les Unités de Recherche (UR) ou par des structures extérieures, mais également des participations à des activités scientifiques (Journées d'étude, colloques).
- La prise en compte de ces formations ou actions extérieures relève de l'ED qui effectue la validation au cas par cas à partir du **référentiel** établi par le conseil de l'ED.
- Les doctorants doivent déclarer ces activités dans leur espace personnel ADUM au titre des formations « hors catalogue » et joindre une **attestation de suivi** signée par l'organisateur.
- Le mode d'emploi, le référentiel et un modèle d'attestation de suivi sont disponibles sur le site de l'ED.

Le mode d'emploi



CATALOGUE DE FORMATIONS 2025/2026

Productions et traitements des données en SHS:

- Excel débutant
- Logiciel "R" débutant,intermédiaire, confirmé
- Dessin vectoriel
- Topographie
- QGIS
- MAGRIT
- Images numériques
- Enregistrement et exploitation des données générées lors d'une enquête par entretiens
- Web comme terrain en SHS



L'écriture et la valorisation scientifique formats et supports:

- Le "Job" du doctorant: socialisation au métier de jeune chercheur
- Communication affichée : le poster scientifique
- Soutien et accompagnement à la rédaction d'articles scientifiques
- Suivre ses données tout au long de sa thèse.Veille, collecte, archivage, citation, valorisation.
- Comment faire des cartes heuristiques



L'expérience du doctorat hors thèse:

- CIFRE et autres financements
- Socialisation au monde de la recherche
- Préparation à la qualification CNU et au CV scientifique
- Insertion professionnelle dans le monde de la recherche
- Les compétences et débouchés en SHS



Les missions : terrain, archives, etc.

- l'obtention d'un ordre de mission est indispensable pour les doctorants en contrat doctoral
- les procédures : FSD si lieu à risque, autorisations administratives
- le financement

Subventions ED

Contribution de l'ED aux financements des doctorants par les UR

- ✓ 1 fois par an et par doctorant
- ✓ Pour des projets destinés à valoriser le travail de thèse (e.g. actions de vulgarisation ou de diffusion scientifique) ou à acquérir des compétences disciplinaires supplémentaires (Écoles thématiques, formations organisées par d'autres établissements, etc.).

Montants indicatifs

- ✓ 100 euros pour un déplacement en France
- ✓ 200 euros pour un déplacement à l'étranger (UE) et 300 euros (hors UE)
- ✓ 500 euros pour l'organisation d'une journée doctorale impliquant plusieurs doctorants de l'ED.

Procédure

- ✓ Guichet unique : 1 seule demande à déposer auprès de l'UR
- ✓ Aucun remboursement direct aux doctorants